

DEPARTEMENT
DOUBS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE VALENTIGNEY 25700

N° d'ordre
2019-1626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 mars 2019

Président : M. Philippe GAUTIER, excusé
Vice-Présidente : Mme Annie PERRIN, présente
Présents : Mmes ADAM -PARIS - BICHET - GAUTIER
SAUMIER – M CARRE
Excusés : Mme KOHLER - M. STIQUEL

Débat d'Orientation budgétaire 2019

Conformément aux dispositions du code général des Collectivités territoriales, l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration et l'article 107 de la loi n° 20154-991 du 7 août 2015 (NOTRe), il est stipulé que dans la période de deux mois avant le vote du budget primitif, un débat a lieu au sein du conseil d'administration sur les orientations générales de ce budget.

Madame Annie PERRIN, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que le vote, à l'issue du débat, a valeur juridique.

Suite à la présentation de ce rapport, un débat s'engage entre les administrateurs au sujet des recettes et des dépenses pour l'établissement du Budget Primitif 2019.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait en séance les, an, mois et jour que dessus.

La Vice-Présidente du CCAS
Annie PERRIN,

SOUS-PREFECTURE
12 MARS 2019
MONTBELIARD



SOUS - PREFECTURE
12 MARS 2019
MONTBELIARD

Débat d'orientation budgétaire 2019

Une politique sociale de proximité

La fin d'année 2018 et le début d'année 2019 ont vu le service petite enfance basculé à la ville dans un souci de cohérence envers les usagers de la commune. Le personnel du Multi accueil et du RAM a donc été muté à la ville au 1^{er} janvier 2019.

Depuis cette date, le CCAS compte 10 agents (8 titulaires et 2 agents en contrat).

Le CCAS continue de jouer pleinement son rôle d'acteur de proximité envers l'utilisateur, que ce soit envers les personnes âgées avec les visites à domicile des travailleurs sociaux, le soutien aux personnes en difficulté à travers la distribution de chèques service mais également envers celles éloignées des nouvelles technologies de la communication. Le CCAS s'organise pour prendre en compte tous les besoins dans ce domaine et ne laisser personne de côté.

Enfin, vis-à-vis des seniors, le CCAS continue son partenariat avec le réseau Ville amie des aînés et propose de nouvelles animations pour 2019.

SOUS-PREFECTURE
12 MARS 2019
MONTBELIARD

PERSONNES ÂGÉES

a) Repas à domicile

En matière de livraison de repas à domicile, le C.C.A.S. a un véhicule neuf depuis le mois de juin 2018. Le nombre de repas livré chaque jour est stable, il est d'environ 70 repas. Marie Korbel, l'agent en charge de la livraison des repas à domicile a été titularisée sur le grade d'agent technique au 1er juin 2018. En 2019, il a été décidé d'élargir le service portage de repas à domicile à certains cas particuliers de moins de 60 ans lorsque la situation de la personne, que ce soit sur le plan social ou médical le nécessite, et ce, aux mêmes conditions tarifaires qu'après 60 ans.

b) Vacances Seniors

En 2019, l'opération les « seniors en vacances » en partenariat avec l'ANCV est renouvelée. Le séjour a lieu du dimanche 23 juin au dimanche 30 juin, au village club « La Belle de Mai », à Marseille. L'enveloppe allouée par l'ANCV pour cette année est de **4 800 €**, ce qui permet une aide financière pour 30 personnes.

En 2018, ce fut une opération financière blanche pour le CCAS, elle s'autofinance entièrement (hors temps des deux accompagnatrices). Coût de l'opération : 27 930,71 €

c) Fêtes et cérémonies

Le succès du cadeau aux personnes âgées ne se dément pas. 1250 cadeaux ont été commandés. L'enveloppe financière par cadeau a été légèrement augmentée en 2018, soit **16,98 €** par cadeau. **Le budget sera maintenu en 2019.**

En 2018, les membres du CA du CCAS sont allés souhaiter l'anniversaire de 88 personnes âgées de 90 ans et plus. Chaque personne reçoit à cette occasion un ballotin de chocolats et un virement de 50 €.

d) Mobilité des Seniors

Le service de mobilité à destination des seniors Mobival a désormais 1 an et demi. L'année 2018 étant complète, cela a permis de réaliser des statistiques. **102 personnes** ont bénéficié du dispositif Mobival sur l'année 2018, pour un total de **1022 déplacements**.

La facturation du service Mobival sur 2018 représente : **4 657,50 €**

A partir du 1^{er} février 2019, Lucie Barbosa assure le service en remplacement de Stéphanie Guinet dont le contrat a pris fin le 31 janvier 2019.

Afin de continuer à assurer un service à la demande pour les utilisateurs de Mobival et de pérenniser ainsi le succès du service, il est prévu d'employer une personne remplaçante, via l'association intermédiaire Défi, qui assurera les 432 h annuelles manquantes (congés de Lucie Barbosa et de Marie Korbel sur le service portage de repas, remplacée par Lucie).

Toujours dans l'optique de proposer aux séniors un service de qualité, il est envisagé d'acquérir prochainement un nouveau véhicule pour remplacer le Kangoo existant de Mobival, peu pratique et vieillissant. Ce nouveau véhicule sera électrique.

e) De nouvelles animations

- L'atelier Remue Méninges
- Les as du volant
- Une conférence sur les dangers du démarchage à domicile

INCLUSION NUMERIQUE

En matière d'accès au numérique, la question que se pose le CCAS est comment accompagner l'utilisateur ? L'accès aux droits se faisant de plus en plus via une plateforme numérique, certains usagers se retrouvent complètement dépourvus devant cette réalité. Ils sont donc de plus en plus dépendants des travailleurs sociaux qui leur créent des comptes et des adresses mails. Aussi, le CCAS est un acteur important pour apporter une réelle proximité à la démarche vers l'inclusion numérique.

Le CCAS souhaite, dans un premier temps, mettre en place des ateliers numériques pour sensibiliser et former les personnes éloignées du numérique à internet et à l'utilisation d'une tablette. Dans un second temps, il serait judicieux de mettre à disposition des usagers qui sont autonomes un poste informatique, lors de permanences par exemple. Les personnes pourraient ainsi consulter leur compte et gérer leurs affaires (CAF, Carsat...) de manière autonome.

TRAVAIL SOCIAL

Le travail social se poursuivra en 2019 à budget constant en matière de chèques services.

Quant aux recettes, la nouvelle convention R.S.A. entre le CCAS et le Département prévoit une augmentation de la subvention allouée pour les dossiers orientés « social ». Toutefois, la convention stipule que le CCAS doit suivre un certain nombre de dossiers. La subvention sera allouée au prorata du nombre de dossiers instruits par le CCAS.

Le CCAS, pour la deuxième année consécutive, ne touche plus de subvention pour la permanence de Solidarité Femmes mais poursuit tout de même son engagement vis-à-vis de cette association. Le coût est donc de 3000 € à notre charge.

RESSOURCES HUMAINES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le service petite enfance (Multi accueil + relais parents assistantes maternelles) a intégré la ville. Aussi, le personnel du C.C.A.S. au 1^{er} janvier 2019 se présente comme suit :

Catégorie A :

1 directrice et

3 agents en filière sanitaire et sociale : 3 travailleurs sociaux (1 assistante sociale et 2 conseillères en économie sociale et familiale), qui ont intégré la catégorie A au 1^{er} février 2019.

Catégorie B :

1 agent en filière administrative : la responsable du service personnes âgées et handicapées

Catégorie C :

1 agent de la gestion administrative et comptable,

1 agent affecté à la gestion de l'accueil (80%),

1 agent adjoint technique pour le portage de repas à domicile,

1 agent en contrat avenir jusqu'au 1^{er} novembre 2019 pour Mobival,

1 agent en contrat PEC à mi-temps jusqu'au 29 avril 2019 en renfort sur le poste d'accueil

A noter :

Le contrat Avenir de Lucie Barbosa s'arrête le 1^{er} novembre 2019, il nous faut prévoir son remplacement sur le poste lié à Mobival.

Christine Volpéi, responsable du service personnes âgées partira en retraite à compter du 10 avril 2020 mais sera en congé dès la fin d'année 2019. Il nous faut également anticiper ce départ.

